

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-108
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 novembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 4 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 28

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER.

Excusés : Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGLI.

Absents : Valère NEDEY. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Nadine MERCIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 29 octobre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Nourredine DRAYAF ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées des voix présentes et représentées.

FORET COMMUNALE – EXERCICE 2025 / 2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251104-2025-108-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025 .../..

Extrait du registre des délibérations n°2025-108**FORET COMMUNALE – EXERCICE 2025 / 2026****Préambule**

Monsieur le Maire rappelle que la forêt communale de Valentigney, d'une surface de 203 hectares et 82 ares, est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 17 mars 2011.

Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

Il convient ensuite que ces propositions soient adoptées par le Conseil Municipal.

Etat d'Assiette des coupes martelées et à vendre pour 2026

L'Office National des Forêts propose les opérations de martelage suivantes qui seront prévues au budget de fonctionnement, et qui concernent les parcelles 04, 15, 26 et 33 (cf. plan joint) :

Parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume prévu à récolter	Mode de commercialisation
04	0,98 ha	Régénération	62 m ³	Futaie Affouagère
15	5,30 ha	Amélioration	186 m ³	Futaie Affouagère
26	4,03 ha	Irrégulière	121 m ³	Contrat feuillus
33	4,03 ha	Irrégulière	161 m ³	Futaie Affouagère

La vente des bois des parcelles se fera sous le contrôle de l'Office National des Forêts.

Il est à souligner que la parcelle 26, située au bois du Vernois, et conformément à la demande de la commune, pourra faire l'objet d'une exploitation et d'un débardage au cheval. L'ONF, qui a déjà eu recours à cette pratique, souligne toutefois que les coûts de ce type d'exploitation sont élevés (environ 110 € / m³) et que plusieurs professionnels seront consultés.

Concernant les parcelles dont les produits seront cédés en futaies affouagères, ces dernières seront exploitées par des marchands de bois qui réaliseront les travaux d'abattage et de débardage. Les grumes acquises par ces marchands de bois auront un diamètre à 1,30 m supérieur à 35 cm, le reste étant destiné à l'affouage. Les grumes seront découpées à 35 cm fin bout, et en cas d'arbres fourchus, une seule fourche sera vendue.

Les affouagistes se partageront les houppiers, les petites futaies marquées en abandon et les tiges griffées, désignés et marqués dans ces quatre parcelles, afin de fabriquer du bois de chauffage destiné à leurs besoins.

Délais d'exécution :

Parcelles	04, 15, 26 et 33	04, 15, 26 et 33
Produits concernés	Bois d'œuvre	Bois de chauffage
Début de la coupe	Octobre 2026	Janvier 2027
Fin d'abattage et façonnage	Décembre 2026	Avril 2027
Fin de vidange	Juin 2027	Juin 2027

Programme de travaux et d'exploitation à réaliser en 2025 / 2026

Le programme de travaux a été validé par le Conseil Municipal du 10 septembre 2025.

Destination des coupes 2025 / 2026

La destination des coupes a été validée par le Conseil Municipal du 10 septembre 2025.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes martelées et à vendre pour 2026.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER